

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 11 février 2026

Convocation du 30/02/2026

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/02/2026.

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

Absents : Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO. et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2026-08 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

CONSIDERANT les délais offerts aux communes ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2026, à 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention des membres présents, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	514.318,77 €	514.318,77 €
- Fonctionnement	1.209.462,11 €	1.209.462,11 €
Total	1.723.780,88 €	1.723.780,88 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2026, a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 12/02/2026
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur,
Le /02/2026
Et de la mise en ligne le /02/2026

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L.' or similar, written over a faint horizontal line.